

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCAATION : 09 février 2022

DATE D’AFFICHAGE : 09 février 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice :	33
Présents :	23
Votants :	27

L’an deux mille vingt-trois, le quinze février, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le neuf février deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h30, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme BELHADJ-ADDA, Malres – Adjointes,
Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, M. DUBOIS, Mme BOUKANDOURA M. BRENOT, M. LIAOUI, M. HILALI, Mme BIGLIONE, Mme DUBOIS, M. FOURE, M. FARIGOULE, Mme SIRAS, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme CHATELAIN	(Procuration à Mme ARENOU)
Mme RAKOTOMALALA	(Procuration à Mme BIGLIONE)
M. AZIMI	(Procuration à M. GAILLARD)
M. GAYDOUK	(Procuration à M. LONGEAULT)

Absents excusés :

M. CAMARA
M. ALIMI
M. MARCIN
Mme KHARJA
Mme LARABI
M. ODIRA

COMMUNICATION DU RAPPORT D’ACTIVITES 2021 DU SIERTECC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d’orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L5211-39,

CONSIDERANT qu’il convient de prendre acte du rapport d’activités 2021 du SIERTECC, Syndicat Intercommunal d’Enfouissement des Réseaux de Télécommunication et d’Electricité,

ENTENDU l’exposé de Monsieur François LONGEAULT, Adjoint au Maire délégué à la sécurité et à l’administration générale, délégué titulaire de GPSEO au SIERTECC,

Après en avoir délibéré ; à l’unanimité ;

PREND ACTE de la communication du rapport d’activités 2021 du SIERTECC, Syndicat Intercommunal d’Enfouissement des Réseaux de Télécommunication et d’Electricité.

Chanteloup-les-Vignes, le vingt-et-un février deux mille vingt-trois

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture
le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230221-2023-DEL-03-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2023